



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

Point 5 du projet d'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Deuxième session

Rome, 5 – 7 novembre 2003

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR CERTAINS ÉLÉMENTS DU
SYSTÈME MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Table des matières

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| 1. INTRODUCTION | 1 - 3 |
| 2. ÉTABLISSEMENT DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE | 4 - 11 |

| | |
|--|---------|
| 3. LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES | 12 - 16 |
| 4. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DE MATÉRIEL PHYTOGÉNÉTIQUE | 17 - 21 |
| 5. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL | 22 - 24 |

ANNEXE 1

Le deuxième Rapport sur L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Liste indicative des études thématiques de référence

ANNEXE 2

Autoévaluation du réseau - questionnaire

1. INTRODUCTION

1. Depuis 1991, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la « Commission ») examine des rapports intérimaires sur son Système mondial à toutes ses sessions ordinaires. Ainsi, à sa neuvième session ordinaire, la Commission est convenue que « le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phylogénétiques devrait [...] donner des indications supplémentaires sur les questions suivantes: établissement du deuxième Rapport sur *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* [...]; mise en place de réseaux de ressources phylogénétiques et évaluation de leur efficacité; et nécessité éventuelle de mettre à jour des éléments du *Code de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique* »¹, trois éléments du système mondial.

2. Depuis sa création par la Conférence de la FAO en 1983, en tant que première instance intergouvernementale permanente du système des Nations Unies s'occupant d'une composante importante de la diversité biologique, la Commission coordonne, supervise et suit la mise en place d'un Système mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Son mandat, tel que révisé par le Conseil de la FAO en 1995 (Résolution CL 1/110), spécifie que l'une des tâches de la Commission est de « recommander toute mesure s'avérant nécessaire ou souhaitable pour assurer la mise en place, le cas échéant, d'un ou plusieurs systèmes mondiaux complets sur les ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture et de suivre le fonctionnement de leurs éléments en harmonie, s'il y a lieu, avec la Convention sur la diversité biologique et d'autres instruments internationaux pertinents ».

3. Le Système mondial a pour objet d'assurer la conservation dans de bonnes conditions et de promouvoir la disponibilité et l'utilisation durable de ressources phylogénétiques pour les générations présentes et à venir et de fournir un cadre souple pour le partage des avantages. Il englobe les accords, la coopération, l'information et l'action à l'échelle mondiale à l'appui de la conservation des ressources phylogénétiques et de leur utilisation durable.

2. ÉTABLISSEMENT DU DEUXIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE

4. Le premier Rapport sur *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* a été publié en 1998. Il avait été établi pour la quatrième Conférence technique internationale tenue à Leipzig en 1996, qui s'était félicitée de cette première évaluation mondiale de l'état et de l'utilisation des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. À sa huitième session ordinaire, en 1999, la Commission était convenue « qu'elle examinerait un deuxième Rapport sur *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* [...] une fois achevées les négociations en vue de la révision de l'Engagement international². À sa première session, tenue en 2001, le Groupe de travail sur les ressources phylogénétiques a formulé des recommandations pour mettre à jour ce Rapport³. Il a rappelé que le Rapport devait fournir des informations et des analyses objectives qui serviraient

¹ CGRFA-9/02/REP: *Rapport de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, neuvième session ordinaire.*

² CGRFA-8/99/REP: *Rapport de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, huitième session ordinaire*, par. 19.

³ CGRFA/WG-PGR-1/01/REPORT, par. 20-25.

de base à la mise à jour du Plan d'action mondial à évolution continue. À la lumière de ces recommandations et des indications précédentes de la Commission, le Secrétariat a communiqué à la Commission à sa neuvième session, en 2003, le document CGRFA-9/02/8 intitulé *Préparation du deuxième Rapport sur L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* qui décrit la portée et les étapes de l'établissement de ce deuxième Rapport. L'Annexe 1 de ce document présente les grandes lignes du deuxième Rapport par chapitre et annexe.

5. À sa neuvième session ordinaire, la Commission est convenue que l'élaboration du deuxième Rapport sur *L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devrait se poursuivre comme décrit dans le document et a souligné que le processus devrait être pleinement intégré au suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* (voir document CGRFA/WG-PGR-2/03/4). Soulignant que le processus est impulsé par les pays, la Commission a demandé que ceux-ci aient l'occasion d'examiner les directives concernant l'établissement des rapports par les pays avant leur mise au point définitive. Elle est convenue de donner la priorité à la mise à jour du *Rapport*, axée autant que possible sur les changements survenus. Les études thématiques de référence dont la liste figure à l'Annexe 2 du document CGRFA-9/02/8 (voir *Annexe 1*) seraient réalisées dans la limite des ressources allouées. La Commission a demandé au Groupe de travail de donner des orientations pour l'établissement du *Rapport*.

6. Un atelier technique chargé de formuler des directives concernant l'établissement des rapports de pays est organisé par le Secrétariat au siège de la FAO, le 4 novembre 2003. Une fois rédigées, les directives seront soumises aux États Membres, comme demandé par la Commission, puis feront l'objet d'une mise au point définitive. Il est prévu que les États Membres organisent ensuite des ateliers nationaux et des consultations avec les parties prenantes pour mettre à jour leurs rapports de pays.

7. À sa neuvième session ordinaire, la Commission a jugé « réaliste » le calendrier indicatif du processus préparatoire figurant à l'Annexe 3 du document CGRFA-9/02/8. Il apparaît aujourd'hui que certaines activités planifiées à titre provisoire, notamment la réalisation des études thématiques et la mise à jour des rapports de pays, ne seront pas achevées fin 2003, faute de ressources notamment. L'Annexe 4 du document CGRFA-9/02/8 présentait des coûts estimatifs à financer par des ressources extrabudgétaires à l'appui du processus préparatoire. À la date de rédaction du présent document, aucune ressource extrabudgétaire n'avait été reçue.

8. Les études thématiques de référence devront s'appuyer sur toutes les informations disponibles et les activités en cours pertinentes, au sein de la FAO comme dans d'autres organisations. Des études de cas sur des régions particulières pourraient être utiles. Des liens sont établis avec les activités pertinentes menées au sein des unités techniques de la FAO et dans le cadre des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire sur la diversité biologique et sur les biotechnologies pour l'alimentation et l'agriculture.

9. En ce qui concerne l'étude thématique de référence sur les indicateurs de la diversité génétique, l'érosion génétique et la vulnérabilité génétique, la FAO et l'IPGRI ont organisé conjointement à Rome, en septembre 2002, un atelier sur ce sujet dont le rapport, mis à la disposition de la Commission à sa neuvième session ordinaire, est utile pour l'étude en cours.

10. L'élaboration du *Rapport* et des études thématiques connexes est l'occasion de renforcer les liens avec les activités des parties prenantes et d'autres initiatives internationales, notamment dans le contexte du Programme de travail conjoint sur la biodiversité agricole mené avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, de façon à assurer une couverture complète des questions pertinentes. Toutefois, ces questions ne pourront être traitées de manière exhaustive que si l'on dispose des ressources et des délais suffisants. Alors que les coûts de base du processus préparatoire seront couverts par le Programme ordinaire de l'Organisation, des ressources extrabudgétaires seront nécessaires pour faciliter la participation des pays en

développement au processus et en particulier appuyer la préparation des rapports nationaux, l'organisation d'ateliers nationaux et la participation à des réunions régionales.

11. Le deuxième *Rapport* devrait pouvoir être présenté à la Commission pour approbation en 2006. Le Groupe de travail devrait examiner les plans développés en 2004 et le projet de rapport en 2005.

3. LES RÉSEAUX INTERNATIONAUX DE RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES

12. Depuis 1991, la Commission examine le rôle des réseaux (par culture, par région et par thème) qui constituent un élément important du Système mondial. L'activité prioritaire 16 du *Plan d'action mondial* et l'article 16 du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture récemment adopté soulignent l'importance des réseaux comme mécanisme de mise en œuvre.

13. Pour préparer la neuvième session ordinaire de la Commission tenue en 2002, et dans le contexte de l'Article 16 du Traité international, la FAO a commandé une étude de référence⁴ qui dresse la liste des réseaux contribuant actuellement à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et fournisse une base conceptuelle pour l'analyse de leur efficacité et de leur efficience. Dans une première étape, l'inventaire a été fait des réseaux contribuant à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et des objectifs du Traité international, qui incluent des réseaux régionaux de ressources phylogénétiques, des réseaux mondiaux et régionaux de cultures, des réseaux orientés sur la conservation *in situ* et des réseaux thématiques. L'inventaire a été établi sur la base d'informations provenant d'un certain nombre de sources, dont le premier Rapport sur *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, un inventaire des réseaux effectué par l'IPGRI en 1999 et des informations disponibles sur l'Internet.

14. Cette étude de référence a servi de base à la rédaction du document intitulé « *Réseaux internationaux de ressources phylogénétiques*⁵ » qui a été soumis à la Commission à sa neuvième session ordinaire. La Commission « a encouragé les pays à fournir des informations sur les réseaux auxquels ils participent afin de compléter l'inventaire des réseaux » et elle est convenue qu'« il conviendrait d'évaluer l'efficacité des réseaux et de promouvoir les synergies entre les différents réseaux ».

15. Pour donner suite à ces recommandations, la FAO a entamé un processus qui inclut ces deux activités complémentaires. La FAO a invité plus de 200 coordonnateurs de réseaux à collaborer avec elle pour compléter et mettre à jour les informations figurant dans l'inventaire des réseaux et remplir un questionnaire d'autoévaluation visant à analyser l'efficacité et l'efficience des réseaux. Les coordonnateurs ont également été invités à faire connaître au Secrétariat les résultats de leur autoévaluation, afin d'en informer la Commission et son Groupe de travail. Le questionnaire d'autoévaluation a été élaboré conjointement par la FAO et IPGRI avec la contribution d'experts travaillant sur le terrain. Il est reproduit à l'*Annexe 2* du présent document.

16. Le processus entamé contribuera i) à renforcer les synergies entre les réseaux en offrant une base de données sur tous les réseaux travaillant sur des questions liées à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA et ii) à aider les réseaux à renforcer leur efficacité et leur efficience.

⁴ Étude thématique de référence n. 16 "A summary and analysis of existing international plant genetic resources networks", disponible à l'adresse: //ext-ftp.fao.org/ag/cgrfa/BSP/bsp16e.pdf.

⁵ CGRFA-9/02/12 Réseaux internationaux des ressources phylogénétiques.

4. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSFERT DE MATÉRIEL PHYTOGÉNÉTIQUE

17. À sa neuvième session, la Commission a noté que le *Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique* conservait toute son utilité, notamment pour les missions de collecte et la formulation des législations nationales. Elle a examiné le document intitulé *Rapport sur l'état du Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique*⁶ et s'est interrogée sur la nécessité éventuelle d'une mise à jour de certains éléments du *Code* à la lumière de l'adoption du Traité international et d'autres événements pertinents. La Commission a demandé à son Groupe de travail d'examiner le *Code* et de formuler des recommandations à l'intention de la Commission à sa prochaine session ordinaire concernant la nécessité éventuelle de mettre à jour certains éléments du *Code*. Les États Membres ont été invités à soumettre des renseignements sur les mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre le *Code*. Le Secrétariat a été invité à compiler cette information à l'intention du Groupe de travail⁷.

18. Le Secrétariat a donc invité les Membres à fournir des informations et des suggestions à la lumière des événements récents, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du *Code* et la pertinence de chacun de ses éléments. Si 24 Membres⁸ ont répondu dans les délais recommandés, d'autres réponses continuaient à parvenir au Secrétariat au moment où le présent document a été rédigé. Les renseignements fournis par les membres sont résumés ci-après.

19. Les Membres ayant répondu au questionnaire ont confirmé que le *Code* restait extrêmement utile et qu'ils s'y référaient régulièrement, notamment pour les conseils pratiques donnés aux collecteurs, aux promoteurs et aux conservateurs. Ils ont indiqué que le *Code* avait été largement distribué aux parties prenantes nationales qui étaient encouragées à l'utiliser dans leurs missions. Il était également utilisé par les grandes institutions publiques menant des activités de collecte et de transfert de matériel génétique au niveau national et se révélait un outil de référence utile et commode.

20. En ce qui concernait les mesures prises au niveau national pour mettre en œuvre le *Code*, certains États Membres ont indiqué qu'ils avaient utilisé avec profit le *Code* pour élaborer des accords de missions de collecte conjointes avec d'autres États Membres. Plusieurs Membres ont évoqué leurs propres directives nationales concernant l'étude, la collecte et le transfert de matériel phytogénétique. Certains s'étaient inspirés d'éléments du *Code* pour rédiger leur législation nationale. Plusieurs Membres ont également indiqué qu'ils étaient en train de mettre au point leur législation nationale régissant le transfert de ressources génétiques, y compris l'accès aux connaissances traditionnelles et le partage des avantages.

21. Les États Membres ont également formulé des opinions diverses concernant la mise à jour éventuelle d'éléments du *Code*. Nombre d'entre eux ont estimé qu'avec l'adoption du Traité international et compte tenu d'autres événements survenus dans diverses instances, l'essentiel de la question était désormais couvert. D'autres ont fait observer qu'un *Code* actualisé pourrait être particulièrement utile pour collecter et transférer des ressources phytogénétiques ne figurant pas dans le système multilatéral du Traité international. Un *Code* ainsi révisé pourrait inclure des éléments garantissant que les pays collecteurs et utilisateurs protègent les droits des pays fournissant des ressources phytogénétiques, dans le contexte des objectifs du Traité international et des directives, des lois nationales et des accords internationaux pertinents.

⁶ CGRFA-9/02/19.

⁷ CGRFA-9/02/Rep. par.60.

⁸ Argentine, Arménie, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Guinée, Guyana, Hongrie, Kenya, Lituanie, Malaisie, Maroc, Maurice, Pologne, Royaume-Uni, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suisse.

5. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

22. Dans le cadre de la préparation du deuxième Rapport sur *L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, le Groupe de travail souhaitera peut-être:
- a) encourager les États Membres, d'autres pays et les organisations concernées à participer au processus de préparation;
 - b) donner des avis concernant le calendrier indicatif;
 - c) donner des avis concernant l'ordre de priorité des activités relatives aux grandes questions thématiques énumérées à l'*Annexe I*;
 - d) encourager les donateurs à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires, notamment pour permettre aux pays en développement de participer pleinement au processus préparatoire et à la réalisation de certaines études thématiques.
23. Dans le contexte des réseaux internationaux de ressources phylogénétiques, le Groupe de travail souhaitera peut-être:
- a) donner des avis sur les critères et les caractéristiques auxquels doivent répondre les réseaux pour être efficaces et efficaces (réseaux par culture, par région et par thème);
 - b) donner des avis sur le processus entamé par le Secrétariat pour promouvoir la contribution des réseaux à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.
24. Dans le contexte du *Code international de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phylogénétique*, le Groupe de travail souhaitera peut-être évaluer la nécessité éventuelle de mettre à jour certains éléments du Code et les mécanismes requis à cet effet.

ANNEXE 1

Le deuxième Rapport sur L'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde – Liste indicative des études thématiques de référence ⁹

| Étude | Justification | Champ d'application | Sources & Liens |
|---|--|---|--|
| A Ressources phylogénétiques des cultures fourragères, de pâturage et de parcours | La couverture des cultures fourragères et des espèces de pâturage et de parcours était très limitée dans le premier Rapport. Cette étude cherchera à combler les lacunes, renforçant ainsi la validité du rapport pour les systèmes agricoles axés sur la production animale, l'agriculture mixte et le pastoralisme. Elle fournira également les informations nécessaires pour mettre à jour l'Annexe 2 du Rapport. | Valeur et rôle des cultures fourragères et des espèces de pâturage et de parcours. Questions spéciales concernant la gestion des ressources phylogénétiques dans les pâturages et les parcours. | Documentation recueillie par le Service des cultures et des herbages; rapports nationaux. |
| B La conservation des espèces sauvages apparentées | La conservation des espèces sauvages apparentées requiert des approches spécifiques. | Valeur et rôle des espèces sauvages apparentées. État de la conservation dans les aires protégées et ailleurs. Capacités nationales en matière de conservation (avec des études de cas détaillées dans neuf pays). | Cette étude s'appuiera sur les travaux effectués dans le cadre du projet FEM-PNUE-IPGRI envisagé: "Conservation des espèces sauvages apparentées". |
| C Indicateurs de la diversité génétique, de l'érosion génétique et de la vulnérabilité génétique | Les indicateurs sont des instruments utiles pour l'identification et la surveillance des tendances, et pour la livraison d'informations sommaires aux décideurs et à l'opinion publique. Ils doivent être appliqués aux niveaux mondial, national et local. | "État des connaissances" concernant l'élaboration d'indicateurs et leur utilisation pour la diversité génétique, l'érosion génétique et la vulnérabilité génétique, à diverses échelles, y compris une évaluation de la possibilité de mesurer la diversité/érosion génétique au niveau national, grâce notamment aux techniques moléculaires modernes. | L'étude s'appuiera sur les travaux effectués dans le cadre de la CDB, de la CDD et de l'OCDE. |

⁹ CGRFA-9/02/8 Annexe 2

| | | | |
|---|---|--|---|
| D Méthodes et capacités d'amélioration des cultures; l'utilisation des RPGAA pour l'élargissement de la base génétique et l'amélioration des cultures, y compris les nouvelles stratégies de sélection végétale et les nouvelles biotechnologies | Des progrès considérables ont été accomplis depuis la préparation du premier Rapport, quant aux technologies et méthodes disponibles, mais leur application peut être limitée par la capacité de sélection végétale dans les pays en développement. | Applications des biotechnologies (notamment la sélection à l'aide de marqueurs moléculaires et la transformation) et de la génomique, pour l'identification, la conservation et l'utilisation des RPGAA. Approches participatives et décentralisées de la sélection végétale. Gestion des populations. | Service des cultures et des herbages, et autres services de la FAO; IPGRI et autres Centres internationaux de recherche agronomique. |
| E Sécurité des semences pour la sécurité alimentaire: la gestion des ressources phytogénétiques dans les systèmes de semences | Les semences sont l'incarnation physique des RPGAA et le principal véhicule par lequel la gestion des RPGAA par les agriculteurs peut être améliorée. | Analyse des systèmes de semences formels et informels. Moyens permettant de renforcer les liens entre les secteurs public, privé et non structuré. Renforcement de la sécurité des semences par le biais de services de secours, de redressement, de développement et d'information. | Rapports nationaux; consultations régionales de la FAO concernant les semences et réseaux pour la sécurité des semences. |
| F La contribution des ressources phytogénétiques à la santé et à la diversité du régime alimentaire | Trois cultures seulement contribuent pour l'essentiel de la ration énergétique humaine, mais il en faut beaucoup plus pour assurer un régime alimentaire sain. Certaines plantes constituent une source nutritionnelle importante pour les populations pauvres. Or elles sont souvent ignorées. | Plantes importantes pour la santé et la nutrition humaines aux niveaux mondial, national et sous-national. Variation de la teneur en éléments nutritifs au sein et entre les espèces. Valeur des cultures "mineures" et autres plantes pour les groupes vulnérables. Rôle des potagers familiaux et scolaires. | Division de la nutrition de la FAO; IPGRI; rapports nationaux. |
| G La gestion des ressources phytogénétiques dans l'écosystème agricole; transformation du globe, biodiversité associée aux cultures et services de l'écosystème | Les RPGAA et la biodiversité associée peuvent fournir de multiples biens et services; leur gestion conjointe peut être nécessaire pour optimiser ces biens et services. | Biens et services de l'écosystème fournis par les RPGAA. Déploiement de ressources génétiques dans les systèmes de production; interactions avec la biodiversité associée aux cultures (ravageurs et organismes pathogènes; pollinisateurs, etc.) | Groupe de travail interdépartemental de la FAO sur la biodiversité. L'étude contribuera au programme de travail de la CDB sur la biodiversité agricole. |

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>H Interactions entre les ressources phytogénétiques et zoogénétiques, et possibilités d'une gestion synergique de ces ressources</p> | <p>Si la FAO a mis en place des programmes pour les ressources phytogénétiques et les ressources génétiques des animaux domestiques, en revanche peu d'attention a été donnée jusqu'à présent aux interactions entre ces groupes de ressources. Pourtant, au niveau du système de production, les cultures et les animaux d'élevage font l'objet d'une gestion conjointe, et les caractéristiques requises pour telle ou telle race ou variété sont en grande partie déterminées par d'autres éléments du système de production.</p> | <p>Interactions entre la gestion des ressources phytogénétiques et celle des ressources génétiques des animaux d'élevage au sein du système de production – Interactions des ressources phytogénétiques et zoogénétiques avec d'autres éléments du système de production – Relation entre les caractères requis pour les variétés végétales et la présence/absence et le type de ressources génétiques des animaux domestiques, et relation entre les caractères requis pour les races animales et les ressources phytogénétiques disponibles – Comparaison des différentes stratégies de gestion des ressources phytogénétiques et zoogénétiques; leçons apprises avec les unes et applicables aux autres; possibilités d'institutions communes, etc.</p> | <p>Cette étude sera aussi préparée en concomitance avec le processus préparatoire du premier Rapport sur L'état des ressources zoogénétiques dans le monde.</p> |
| <p>I L'impact des politiques et des accords agricoles nationaux, régionaux et mondiaux sur la conservation et l'utilisation des RPGAA</p> | <p>Les politiques agricoles et les mécanismes d'incitation qu'elles mettent en place ont d'importantes répercussions sur la conservation et l'utilisation des RPGAA. Il est nécessaire de bien comprendre ces effets pour perfectionner les politiques.</p> | <p>Enquête sur les politiques nationales, régionales et mondiales. Analyse des mécanismes d'incitation et de leurs effets possibles au niveau de la conservation et de l'utilisation des RPGAA.</p> | <p>Rapports nationaux; divers services de la FAO. Lien éventuel avec l'étude de la CDB sur les effets de la libéralisation des échanges commerciaux sur la biodiversité agricole.</p> |
| <p>J Questions de biosécurité liées à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA</p> | <p>L'utilisation d'organismes génétiquement modifiés pose des problèmes pour la gestion des RPGAA. D'autre part, les restrictions aux mouvements transfrontières des végétaux pourraient avoir des répercussions au niveau de la conservation et de l'utilisation des RPGAA.</p> | <p>Contamination génétique dans les centres d'origine et diversité; questions concernant la protection des végétaux et le contrôle phytosanitaire.</p> | <p>Rapports nationaux, CIPV et divers services de la FAO.</p> |

ANNEXE 2

Autoévaluation du réseau - questionnaire

1.0 COORDINATION

1.1) Considérez-vous que le but et les objectifs du réseau sont clairement définis et acceptés par ses membres? Cocher une seule réponse:

Oui Partiellement d'accord Non Indécis(e)

1.2) Existe-t-il un document « fondateur » décrivant le but et les objectifs (du réseau) ainsi qu'une stratégie pour les atteindre? Cocher une seule réponse:

Oui Partiellement d'accord Non Indécis(e)

1.3) **Dans l'affirmative**, en quelle année a-t-il été finalisé? Indiquer l'année où il a été approuvé

1.4) Quelle est la date de la dernière mise à jour du document fondateur?

1.5) Existe-t-il un plan de travail qui identifie en détail les responsabilités de chacun, les ressources allouées ainsi qu'un calendrier de réalisation?

Oui Non

1.6) **Dans l'affirmative**, en quelle année a-t-il été établi?

1.7) Quand le plan de travail a-t-il été mis à jour pour la dernière fois? Cocher une seule réponse:

Jamais mis à jour

Dernière mise à jour remonte à 1 ou 2 ans

Dernière mise à jour remonte à 3 à 5 ans

Dernière mise à jour remonte à plus de 5 ans

2.0 INTERET ET ENGAGEMENT/AUTOEVALUATION/CAPACITE D'EVOLUTION

2.1) Le plan de travail a-t-il été établi à partir d'une évaluation des besoins et des priorités des membres du réseau?

Oui Non

2.2) **Dans l'affirmative**, en quelle année l'évaluation des besoins a-t-elle été achevée?

2.3) Quelle est l'année de la dernière mise à jour ? Cocher une seule réponse:

- Jamais mis à jour
- Dernière mise à jour remonte à 1 ou 2 ans
- Dernière mise à jour remonte à 3 à 5 ans
- Dernière mise à jour remonte à plus de 5 ans

2.4) Le réseau possède-t-il un système lui permettant de suivre et d'évaluer ses résultats et ses produits? Cocher une seule réponse:

- Oui Partiellement développé, mais insuffisant Non Indécis(e)

2.5) **Dans l'affirmative**, sur quoi le suivi et l'évaluation sont-ils fondés? Cocher toutes les réponses qui conviennent:

- Rapports des réunions annuelles
- Comptes rendus du comité directeur
- Comptes rendus des donateurs
- Autre(s) (veuillez préciser)

2.6) Le réseau contrôle-t-il ses résultats et ses produits? Cocher une seule réponse:

- Oui En partie, mais pas suffisamment Non Indécis(e)

2.7) **Dans l'affirmative**, comment agit-il?

2.8) Le réseau possède-t-il des mécanismes pour évaluer l'évolution des besoins de ses membres ainsi que des mécanismes d'adaptation dans l'éventualité d'un changement de besoins? Cocher une seule réponse:

- Oui Partiellement développés, mais insuffisants Non Indécis(e)

2.9) **Dans l'affirmative**, veuillez préciser le type de mécanisme?

- Questionnaire adressé aux membres
- Visites de consultation dans les pays membres pour évaluer leurs besoins
- Réunions pour débattre et convenir des priorités
- Comité directeur chargé d'établir les priorités
- Réunions avec les donateurs
- Autre(s) (veuillez préciser)

3.0 ADHESION

3.1) Existe-t-il des accords formels entre les membres du réseau et le réseau?

Oui Non

3.2) **Dans l'affirmative**, à quel niveau? Cocher une seule réponse:

Scientifique individuel

Centre de recherche individuel

Échelon départemental au sein d'un ministère

Échelon ministériel

Autre(s) (veuillez préciser)

3.3) L'accord requiert-il un engagement formel de ressources de la part des membres?

Oui Non

3.4) **Dans l'affirmative**, quel est le type de ressources requises par l'accord d'adhésion? Cocher toutes les réponses qui conviennent:

Temps de travail

Installations/équipement

Cotisation d'adhérent

Accueil de réunions du réseau

Contrepartie et cofinancement

Autre(s) (veuillez préciser)

3.5) La composition du réseau est-elle stable? Cocher une seule réponse:

Très stable

Stable

Rotation importante

3.6) Devrait-il y avoir une rotation plus importante des membres?

Oui Non

4.0 DIVERSITE DES MEMBRES DU RESEAU

4.1) Le réseau est-il dominé par des membres provenant d'un secteur (ou de secteurs) spécifique(s)?

Dans l'affirmative, indiquez lesquels:

- Ministères
- ONG
- Secteur privé
- Instituts de recherche
- Autre(s) (veuillez préciser)

5.0 APTITUDE DU RESEAU A FAVORISER ET MAINTENIR UNE COLLABORATION ENTRE SES MEMBRES AINSI QU'ENTRE LES RESEAUX

5.1) Veuillez indiquer dans quelle mesure vous approuvez ou non les affirmations suivantes (cocher une seule réponse par question):

| | Tout à fait d'accord | Partiellement d'accord | Partiellement en désaccord | Fortement en désaccord |
|--|----------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|
| Les buts du réseau sont bien compris et approuvés par ses membres | | | | |
| Les membres du réseau tirent des avantages tangibles de leur participation au réseau | | | | |
| La responsabilité des activités du réseau est partagée entre les membres | | | | |

5.2) Avec quelle fréquence le comité directeur se réunit-il pour définir les objectifs du réseau, valider les principes généraux et déterminer les programmes de travail?

- Jamais
- Moins d'une fois par an
- Une fois par an
- Plus d'une fois par an

5.3) Avec quelle fréquence les groupes de travail se réunissent-ils pour collaborer sur des questions techniques et partager leurs préoccupations et les résultats de leurs recherches? Cocher une seule réponse:

- Jamais
- Moins d'une fois par an
- Une fois par an
- Plus d'une fois par an

5.4) Prière d'évaluer le degré de chevauchement des activités du réseau avec celles d'autres réseaux. Cocher une seule réponse:

- Peu de chevauchement
- Léger chevauchement
- Chevauchement important
- Indécis(e)

5.5) Prière d'évaluer l'efficacité de la collaboration du réseau avec d'autres réseaux.

- Très efficace
- Assez efficace
- Pas très efficace
- Indécis(e)

6.0 DIRECTION FORTE

6.1) La direction du réseau est-elle élue par les membres ou désignée?

6.2) Depuis combien d'années l'actuel coordonnateur du réseau est-il en place? Cocher une seule réponse:

- Moins d'un an
- 2 à 5 ans
- 5 à 10 ans
- Plus de 10 ans
- Indécis(e)

6.3) Quel type d'organisation accueille l'unité de coordination du réseau? Cocher une seule réponse:

- | | |
|---|--------------------------|
| Centres internationaux de recherche agronomique | <input type="checkbox"/> |
| Organisation régionale | <input type="checkbox"/> |
| Systèmes nationaux de recherche agricole | <input type="checkbox"/> |
| ONG | <input type="checkbox"/> |
| Autres (veuillez préciser) | <input type="checkbox"/> |

7.0 FINANCEMENT EXTERIEUR

7.1) Comment la coordination du réseau est-elle financée? Cocher toutes les réponses qui conviennent:

- | | |
|--|--------------------------|
| Ressources des membres uniquement | <input type="checkbox"/> |
| Ressources des membres complétées par un financement extérieur | <input type="checkbox"/> |
| Ressources extérieures | <input type="checkbox"/> |
| Revenu propre | <input type="checkbox"/> |
| Contributions de l'institution hôte | <input type="checkbox"/> |

7.2) Comment les activités du réseau sont-elles financées? Cocher toutes les réponses qui conviennent:

- | | |
|--|--------------------------|
| Ressources des membres uniquement | <input type="checkbox"/> |
| Ressources des membres complétées par un financement extérieur | <input type="checkbox"/> |
| Ressources extérieures | <input type="checkbox"/> |
| Revenu propre | <input type="checkbox"/> |
| Contributions de l'institution hôte | <input type="checkbox"/> |

7.3) Dans quelle mesure le financement extérieur est-il consacré à des activités aidant le réseau à atteindre ses buts et objectifs et à exécuter son programme de travail? Cocher une seule réponse:

- | | |
|---|--------------------------|
| Financement extérieur très bien ciblé | <input type="checkbox"/> |
| Financement extérieur assez bien ciblé | <input type="checkbox"/> |
| Financement extérieur pas très bien ciblé | <input type="checkbox"/> |
| Indécis(e) | <input type="checkbox"/> |
| Aucun financement extérieur | <input type="checkbox"/> |

7.4) Veuillez indiquer approximativement la part de la contribution des membres par rapport au financement extérieur. Cocher une seule réponse:

Membre: financement extérieur

- 100:0
- 80:20
- 60:40
- 50:50
- 40:60
- 20:80
- 0:100

7.5) Veuillez indiquer les différentes sources de soutien financier (cochez toute les réponses qui conviennent):

| Source de financement | Type de soutien | | | | |
|--------------------------------------|------------------|---------------------------|-------------------|------------------------|----------------------------|
| | Temps de travail | Installations/ équipement | Organisation hôte | Ressources financières | Autres (veuillez préciser) |
| Membres | | | | | |
| Donateurs bilatéraux | | | | | |
| Aide multilatérale des gouvernements | | | | | |
| Banques de développement | | | | | |
| Fondations privées | | | | | |
| ONG | | | | | |
| Entreprises privées | | | | | |
| Autres (veuillez préciser) | | | | | |

8.0 PRODUITS DU RESEAU

8.1) Veuillez indiquer les principaux produits du réseau depuis cinq ans (cocher toutes les réponses qui conviennent):

- Services d'information
- Publications
- Recherche en partenariat
- Formation
- Autres (veuillez préciser)

8.2) Le réseau gère-t-il une ou plusieurs bases de données centralisées sur les cultures?

Oui Non

8.3) Combien de programmes de recherche en partenariat étaient en cours au sein du réseau en 2002?

8.4) Quels domaines ces programmes couvraient-ils? (Veuillez préciser)

8.5) Indiquez approximativement combien de publications ont été produites par le réseau en 2002?

8.6) Quels étaient les thèmes abordés?

Résultats des activités de recherche en partenariat

Comptes rendus des réunions du Comité directeur

Comptes rendus des réunions des groupes de travail techniques

Bulletins d'information du réseau

Autres (veuillez préciser)

8.7) Indiquez approximativement combien de programmes de formation ont été organisés par le réseau en 2002?

8.8) Indiquez approximativement combien de personnes ont été formées par le réseau en 2002?

8.9) Sur quels sujets a porté la formation dispensée en 2002?